

# FONDATION VALLET

Abritée par la Fondation de France

## ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

*Dossier de renouvellement*

Les bourses de la Fondation Vallet peuvent être renouvelées 2 fois pour les lycées professionnels et 3 fois pour les écoles supérieures.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : LA FEMIS.....

Le chef d'établissement, M. Mme Nathalie COSTE CERDAN .....

certifie que l'élève Cécile PADUCH .....

- était inscrit(e) dans l'établissement LA FEMIS .....  
pour l'année scolaire 2022/2023  
en (1) : 2<sup>ème</sup> année, département Décor .....
- passe en année supérieure de (1) : 3<sup>ème</sup> année, département Décor .....  
pour l'année scolaire 2023/2024  
dans l'établissement : LA FEMIS .....

(1) : préciser le diplôme et le niveau.

Cachet et signature  
du Chef d'établissement

Date : 20 / 06 / 2023



Attestation à ajouter sur la plateforme [candidatures.fondationvallet.org](https://candidatures.fondationvallet.org) par l'étudiant avant le 8 septembre 2023.